



ABCB

**Alain BUYENS et Christophe BESSON
Bénédicte COUADE**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre

des Experts-Comptables d'Auvergne

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrite à la Compagnie Régionale

des Commissaires aux Comptes de Riom

CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la Construction

ASSOCIATION

**Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE**

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014



ABCB
Alain BUYENS et Christophe BESSON
Bénédictte COLLADE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables d'Auvergne
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Riom

CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la Construction

ASSOCIATION

Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

CONSTRUCTYS AUVERGNE
OPCA de la Construction
Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 25 mars 2014 nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la Construction, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

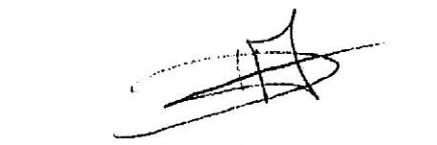
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Aubière, le 10 mars 2015



Christophe BESSON
Commissaire aux Comptes Mandataire
SARL ABCB



Aurélie DEMIZIEUX
Responsable technique Associée
SARL ABCB

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 - 12			Exercice N-1 31/12/2013 - 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	91 091	84 462	6 629	11 955	5 326	44.55		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 703		4 703	4 703				
TOTAL I	95 793	84 462	11 332	16 658	5 326	31.97		
Comptes de liaison								
TOTAL II								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	41 299		41 299		41 299		
	Autres créances	16 974		16 974	39 276	22 301	56.78	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	257 555		257 555	140 286	117 269	83.59		
Charges constatées d'avance (3)	11 391		11 391	13 714	2 323	16.94		
TOTAL III	327 220		327 220	193 276	133 945	89.30		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion act (VI)								
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)								

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2014 - 12	31/12/2013 - 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)				
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I				
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 590	16 902	42 688	252.56
	Dettes fiscales et sociales	106 554	78 317	28 238	36.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	172 408	114 715	57 693	50.29
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL IV	338 552	209 933	128 618	61.27
Comptes de Régularisation					
	Ecarts de conversion passif(V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

338 552

209 933

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2014 - 12	31/12/2013 - 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	471 586	407 478	64 108	15.73
Collectes	58 258	41 760	16 498	39.51
Cotisations				
Autres produits				
TOTAL I	529 845	449 238	80 606	17.94
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	132 225	115 345	16 881	14.63
Impôts, taxes et versements assimilés	3 882	3 133	749	23.91
Salaires et traitements	253 413	212 598	40 815	19.20
Charges sociales	132 554	109 556	22 998	20.99
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 326	9 289	3 962	42.66
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	4 506	4 145	361	8.71
TOTAL II	631 906	454 068	177 838	28.14
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 082	4 827	2 766	57.29
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

ABCB SARL
Société de COMMISSARIAT AUX COMPTES
Affiliée à la Compagnie Régionale de Riom
7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
	Euros		%	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 005	1 596	409	25.60
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	2 005	1 596	409	25.60
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 005	1 596	409	25.60
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	57	3 231	3 174	98.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59	101	42	41.45
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 133	3 133	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	59	3 234	3 175	98.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	3	1	22.30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	2	3	1	22.30
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	57	3 231	3 174	98.24
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	531 909	454 069	77 840	17.14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	531 909	454 069	77 840	17.14
SOLDE INTERMEDIAIRE				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/201

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 338 551.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 529 844.58 Euros ne dégageant ni excédent, ni déficit.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Une circulaire complémentaire précise, qu'à compter de l'exercice 2012, les excédents constatés des APR devront être neutralisés, par ajustement du budget de fonctionnement, afin d'obtenir un résultat définitif nul.

De ce fait, sur l'exercice 2014, l'excédent initial de 17 832,68 Euros a été neutralisé par constatation d'un avoir à établir du même montant, venant en déduction de la subvention de fonctionnement attribuée par l'OPCA national.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ABCB SARL
Société de COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale de Riom
7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIÈRE
Tél. 04 73 31 31 08 - Fax 04 73 31 09 65
E-mail : contact@abcb-sarl.com
RCS Clermont-Ferrand 478 948 029

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/201

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	20 000		
Matériel de transport	48 971		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 120		
TOTAL	91 091		
Prêts, autres immobilisations financières	4 703		
TOTAL	4 703		
TOTAL GENERAL	95 793		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			20 000	20 000
Matériel de transport			48 971	48 971
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 120	22 120
TOTAL			91 091	91 091
Prêts, autres immobilisations financières			4 703	4 703
TOTAL			4 703	4 703
TOTAL GENERAL			95 793	95 793

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	20 000			20 000
Matériel de transport	37 015	5 326		42 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 120			22 120
TOTAL	79 135	5 326		84 462
TOTAL GENERAL	79 135	5 326		84 462

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	5 326				
TOTAL	5 326				
TOTAL GENERAL	5 326				

ABCB SARL
 Société de COMMISSARIAT AUX COMPTES
 Inscrite à la Compagnie Régionale de Riom
 7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
 63170 AUBIÈRE
 Tél. 04 73 31 31 08 - Fax 04 73 31 09 65
 E-mail : contact@abcb-sarl.com
 RCS Clermont-Ferrand 478 948 029

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/201

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 703		4 703
Autres créances clients	41 299	41 299	
Personnel et comptes rattachés	572	572	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 318	2 318	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 084	14 084	
Charges constatées d'avance	11 391	11 391	
TOTAL	74 368	69 665	4 703

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	59 590	59 590		
Personnel et comptes rattachés	23 176	23 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 141	76 141		
Impôts sur les bénéfices	354	354		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 883	6 883		
Autres dettes	172 408	172 408		
TOTAL	338 552	338 552		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 959
Total	20 959

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 302
Dettes fiscales et sociales	34 295
Autres dettes	21 399
Total	62 996

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 391
Total	11 391

ABCB SARL
 Société de COMMISSARIAT AUX COMPTES
 Inscrite à la Compagnie Régionale de Riom
 7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
 63170 AUBIÈRE
 Tél. 04 73 31 31 08 - Fax 04 73 31 09 65
 E-mail : contact@abcb-sarl.com
 RCS Clermont-Ferrand 478 948 029

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Engagement en matière de pensions et retraites**

L'association a souscrit un contrat auprès de SMABTP pour couvrir les risques de licenciement et/ou rupture conventionnelle.

L'engagement en matière de pensions et retraites est couvert par un contrat souscrit au niveau national.

Aucun versement n'a été réalisé sur cet exercice car le montant déjà capitalisé couvre l'intégralité du passif social.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2014, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 605 heures.

ABCB SARL
Société de COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale de Riom
7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIÈRE
Tél. 04 73 31 31 08 - Fax 04 73 31 09 65
E-mail : contact@abcb-sarl.com
RCS Clermont-Ferrand 478 948 023



ABCB
Alain BUYENS et Christophe BESSON
Bénédicte COHADE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables d'Auvergne
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Riom

CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la Construction

ASSOCIATION

Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

CONSTRUCTYS AUVERGNE
OPCA de la Construction
Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE

*RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Aubière,
le 10 mars 2015



Christophe BESSON
Commissaire aux Comptes Mandataire
SARL ABCB



Aurélie DEMIZIEUX
Responsable technique Associée
SARL ABCB



ABCB
Alain BUYENS et Christophe BESSON
Bénédictte COHADE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables d'Auvergne
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Riom

CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la Construction

ASSOCIATION

*Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE*

*RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'OBLIGATION DE DECLARATION
CONCERNANT LA SEPARATION DES ACTIVITES DE COLLECTEUR DE FONDS DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE DISPENSATEUR DE FORMATION*

EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

CONSTRUCTYS AUVERGNE
OPCA de la Construction
Les Mercuriales
4 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE

*RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'OBLIGATION DE DECLARATION
CONCERNANT LA SEPARATION DES ACTIVITES DE COLLECTEUR DE FONDS DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE DISPENSATEUR DE FORMATION
exercice clos le 31 décembre 2014*

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, et en application de l'article R.964-1-4 du décret n°94-936 du 28 octobre 1994, nous vous présentons notre rapport sur l'obligation de déclaration concernant la séparation des activités de collecteur de fonds de la Formation professionnelle et de dispensateur de formation.

Les administrateurs de CONSTRUCTYS AUVERGNE - OPCA de la construction - concernés par cette obligation ont régulièrement informé votre conseil d'administration de leur appartenance à un fonds dispensateur de formation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous portons à votre connaissance la liste des administrateurs concernés :

Monsieur Miguel DA CONCEICAO, administrateur de :

- ✓ CFA du BTP AUVERGNE

Monsieur Laurent DIAS, administrateur de :

- ✓ CFA du BTP AUVERGNE

Monsieur Pierre FONDARD, administrateur de :

- ✓ CFA du BTP AUVERGNE
- ✓ OPPBTP Grand Centre ORLEANS (45) - suppléant

Monsieur Romain LIOTHAUD, administrateur suppléant de :

- ✓ CFA du BTP AUVERGNE

Madame Émilie VALLEE, administratrice de :

- ✓ Institut des Métiers de CLERMONT-FERRAND (63)
- ✓ Lycée Hôtelier de CHAMALIERES (63)
- ✓ Lycée du Bâtiment Pierre-Joël BONTE à RIOM (63) - suppléante
- ✓ Lycée Ambroise BRUGIERE de CLERMONT-FERRAND (63) - suppléante
- ✓ CFAS (travailleurs handicapés) de CLERMONT-FERRAND (63)

Fait à Aubière,
le 10 mars 2015



Christophe BESSON
Commissaire aux Comptes-Mandataire
SARL ABCB



Aurélie DEMIZIEUX
Responsable technique Associée
SARL ABCB